

LA POLITIQUE CULTURELLE AU MAROC

Peut-être faudrait-il, avant d'aborder un tel sujet, définir le sens des mots *culture* et *culturels* ? Ils en ont au moins deux. Le sens large, celui de l'ethnologie ou, comme disent les Anglo-Saxons, de l'anthropologie culturelle, embrasse aussi bien un procédé technique ou une règle morale que les arts plastiques ou la poésie. Ce n'est pas celui que nous retenons ici, mais d'autre, beaucoup plus étroits, qui ne s'applique qu'aux valeurs intellectuelles et artistiques et qui s'appuie sur une échelle de valeurs et sur une sélection : les adjectifs *cultivé* et *inculte* indiquent bien que, dans une société donnée, tous les hommes ne sont pas considérés comme ayant accédé à cette culture ou comme y ayant atteint le même degré.

Deux remarques encore. Le second sens n'exclut pas entièrement le premier. Un « musée des arts et traditions populaires » compte parmi les fréquentations d'un homme « cultivé ». Le rouet qui y figure, par exemple, peut n'avoir aucune valeur esthétique, et c'est donc un simple outil, relevant de la culture considérée dans son premier sens, le plus large. Mais le rouet n'est plus en usage et c'est par la médiation de l'histoire qu'il accède au domaine de la culture, au sens étroit du mot, tout comme les vieux « tacots » d'un musée de l'automobile ou les silex taillés d'un musée de la préhistoire.

Notons, en second lieu, que si la « culture », au sens étroit, a longtemps été « élitiste » et l'est encore dans une large mesure, l'idéal démocratique veut qu'elle s'étende à la totalité des membres de la société et range le « droit à la culture » parmi les droits de l'homme. On ne connaît pas de régime qui proclame expressément qu'il réserve « la culture » à une catégorie déterminée de citoyens : s'il est vrai que les goûts et les dons des individus sont inégaux, l'Etat proclame partout qu'il entend donner à chacun des chances égales d'y accéder. Que les résultats — et même parfois les arrière-pensées — soient différents des intentions affichées, on ne le sait que trop. C'est qu'une politique culturelle ne saurait se suffire à elle-même et qu'elle reste étroitement tributaire des autres politiques, en particulier de l'économie.

Aussi bien n'avons-nous pas l'intention d'établir un bilan de la politique culturelle du Maroc, autrement dit de porter sur elle un jugement. Un tel jugement devrait tenir compte des options prises au départ et ces options relèvent nécessairement d'une échelle de valeurs, qui n'est pas forcément la même chez l'observateur que dans la société observée. C'est aux Marocains, et à eux seuls, de juger. Nous nous contenterons, plus modestement, de

dresser un inventaire des institutions et des moyens mis en œuvre au service de la politique culturelle.

Encore nous faut-il avouer une lacune considérable — et délibérée — dans cet inventaire. La politique de l'éducation ne fait pas seulement partie de la politique culturelle; elle en forme à coup sûr l'élément principal. Mais le morceau est trop gros pour que nous puissions lui accorder ici toute la place qui lui revient. Sans la passer entièrement sous silence — la chose ne serait pas possible — nous serons obligé de la supposer, dans une large mesure, connue et de n'y faire que des allusions ou de ne traiter que certains aspects qui ne sont pas propres à la seule politique scolaire.

*
**

Jusqu'en 1968, il n'y avait pas de ministère particulier qui fût chargé de la « culture ». Le « ministère de l'Education Nationale et des Beaux-Arts » en avait la responsabilité et l'exerçait au moyen de divers services hérités de l'ancienne « Direction de l'Instruction Publique » du Protectorat. C'est un décret du 8 juillet 1968 qui nomma un « ministre d'Etat chargé des affaires culturelles et de l'enseignement originel ». Le Premier titulaire fut M. Mohammed el-Fassi, alors recteur des Universités marocaines et qui avait été ministre de l'Education nationale dans le premier gouvernement du Maroc indépendant. Enseignement et « culture » étaient donc séparés, sauf en ce qui concerne l'enseignement dit « originel », c'est-à-dire les vieilles écoles traditionnelles, depuis les *msîd-s* (écoles coraniques) jusqu'à la Qarawiyine. Les services culturels proprement dits étaient formés des bureaux qui, dans l'ancien ministère de l'Education nationale, concernaient autre chose que l'enseignement : bibliothèques, monuments historiques, musées, beaux-arts, etc.

Pourquoi cette création nouvelle ? Il ne fait pas de doute que la lourdeur croissante du ministère de l'Education nationale a été une des raisons déterminantes de son éclatement : on a eu, d'ailleurs, depuis, un ministère de l'enseignement primaire, un ministère des enseignements secondaire et technique, un ministère de l'enseignement supérieur (1). Le rattachement de l'enseignement originel au nouveau ministère de la Culture a été diversement interprété : certains y ont vu le simple souci d'étoffer les attributions d'un personnage aussi considérable qu'un « ministre d'Etat »; d'autres, peu convaincus de la sollicitude du régime envers le dit enseignement, pensaient qu'il s'agissait plutôt d'un « embaumement » précédant une mise en terre discrète; d'autres enfin le regardaient comme une étiquette un peu voyante collée sur une culture dont on ne devait pas douter qu'elle fût avant tout musulmane et arabe. C'est dire qu'on retrouvait là l'écho des discussions qui n'ont guère cessé depuis l'indépendance entre partisans et adversaires de la « double culture » et dont on reparlera plus loin. Mais il y avait peu

(1) Regroupements et dissociations se sont succédés. Ainsi en 1969, un « ministère des Enseignements secondaire, technique et supérieur et de la formation des cadres » était confié à M. Guédira, l'enseignement primaire formant un ministère à part.

de Marocains cultivés à l'époque, qui ne crussent la création du nouveau ministère inspirée par l'exemple français, auquel le Général de Gaulle fournissait la garantie de son prestige et M. André Malraux l'éclat de son verbe. De même avait-on remarqué, quelques années plus tôt, les ressemblances entre la constitution marocaine de 1962 et la constitution française de 1958. Faut-il voir à l'origine de ces correspondances l'imprégnation française de tout le secteur moderne de la société marocaine ? (2).

M. Mohammed el-Fassi devait rester « ministre d'Etat chargé des affaires culturelles et de l'enseignement originel » jusqu'en août 1971. Dans le gouvernement formé le 11 août de cette année, apparaît un grand « ministère de la culture, de l'enseignement supérieur, secondaire et originel et de la formation des cadres », confié à M. Ahmed Laski, assisté d'un sous-secrétaire d'Etat, M. Mohammed Chafik. Pour reconstituer l'ancien ministère de l'Education nationale, il ne manquait au nouveau que l'enseignement primaire, qui formait encore un ministère autonome, dirigé par M. Haddou Echiguer.

Le 13 avril 1972, nouvelle modification : il y a un « ministère de la Culture, de l'Enseignement originel, supérieur et secondaire » (donc sans la « formation des cadres ») qui échoit à M. Habib el-Fihri. Le 20 novembre de la même année, on voit ressusciter le « ministère de l'Education nationale », mais sans la Culture, confiée à un « ministre des Habous, des Affaires Islamiques et de la Culture », qui est M. Mohammed Mekki Naciri. L'enseignement originel retourne à l'Education nationale. Enfin, le 25 avril 1974, la culture est séparée des Affaires islamiques et des Habous et revient à un « ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles », en la personne de M. Hajj M'hammed Bahnini (3).

Sans doute ne faut-il pas chercher, à travers chacun de ces remaniements, une évolution de la « politique culturelle » proprement dite, dont il serait bien difficile, au fait, de retracer le cours. Ces changements sont souvent dictés par des considérations de personnes, ou le désir de répondre à telle ou telle exigence de l'actualité politique. En fait, les services qui relèvent à proprement parler de la Culture n'ont guère changé sous les avatars du Ministère lui-même. Au début de l'année 1974, celui-ci comprenait trois directions, une de Habous, une des Affaires islamiques, et une des Affaires culturelles. Les bureaux qui composaient cette dernière se retrouvent à peu près les mêmes depuis l'apparition du mot « culture » dans les titres ministériels, en dépit de regroupements divers. Mais la culture n'est pas toute entière administrée par le ministère de la Culture. D'autres ministères ou services (dont la composition et les rattachements sont fluctuants eux aussi) assument également des tâches culturelles importantes. C'est le cas du ministère de l'Education nationale ou de certains des ministères issus de son démantèlement, dont les seules tâches d'enseignement n'épuisent pas les attributions; du Service de la Jeunesse et des

(2) Cf. l'article « La France et nous », publié dans la revue *Lamalif*, n° 23, octobre 1968.

(3) L'enquête préparatoire à cet article a été faite en mars 1974, la Culture étant encore réunie aux Habous et aux Affaires Islamiques.

Sports, dont le blason est lui aussi sujet à métamorphoses (4); de la Radio-Télévision; du Centre cinématographique marocain, etc

*
**

La « Direction de la Culture » au ministère des Habous, des Affaires islamiques et de la Culture, étant l'organisme le plus proprement et le plus directement chargé des affaires culturelles, nous commencerons par elle. Elle comprend deux services : un service des études et projets et un service administratif; et quatre divisions : la division de l'Enseignement des arts (musique, arts plastiques et théâtre), la division des Monuments historiques et des Musées (avec deux services : Monuments et Sites, Musées); la division de l'Action Culturelle (qui comprend trois services : Animation culturelle, Relations culturelles, Publications); et la division des Bibliothèques et Archives.

Dans l'enseignement des arts, le plus développé est certainement celui de la musique, car c'est le plus populaire. La radio (surtout depuis l'invention du transistor : on peut l'écouter jusque sous la tente), le disque, le cinéma (les films égyptiens font une large place à la musique et aux chants), ont contribué à en répandre le goût dans toutes les couches de la population. Le Maroc a, on le sait, une vieille et riche tradition musicale, celle de la musique dite andalouse, qui était pratiquée des deux côtés du détroit de Gibraltar et dont, après la chute de Grenade, le Maroc a recueilli le principal dépôt. La musique orientale a été diffusée abondamment par le disque, la radio et le cinéma, et a conquis les jeunes au détriment de la vieille musique andalouse. La musique européenne a eu beaucoup de mal à s'implanter; l'oreille marocaine, façonnée dès l'enfance par un autre système tonal, y demeure assez réticente (« Qu'est-ce que ça veut dire ? Je ne comprends pas », c'est une remarque souvent entendue dans la bouche de jeunes gens, par ailleurs très cultivés en français).

Il existe dix-huit conservatoires au Maroc, dont trois conservatoires nationaux : celui de Rabat, créé en 1958, à partir d'un conservatoire municipal qui existait déjà sous le Protectorat, celui de Tétouan qui avait été fondé par les Espagnols, et celui de Tanger créé en 1963. Trois grandes villes ont, depuis un certain temps déjà, un conservatoire municipal : Casablanca, Meknès et Oujda. Deux autres ont été inaugurés récemment à Marrakech et à Agadir, où l'on enseigne musique ancienne et musique moderne. Safi, Kenitra, Larache, Ksar-el-Kebir ont leur petit conservatoire. Dans le plan quinquennal, treize « complexes culturels » sont projetés, comportant entre autres choses un enseignement musical, notamment à Taroudant, Al-Jadida, Settat, Nador, Al-Hoceïma. La musique andalouse est enseignée dans deux écoles, à Casablanca et à Fès.

Ces conservatoires ont beaucoup de succès et trouvent quelque peine à satisfaire toutes les demandes. Pour prendre un exemple, celui de Rabat

(4) Le gouvernement du 20 novembre 1972 comprenait un « ministère du Travail, des Affaires sociales, de la Jeunesse et des Sports », qui était confié à M. Arsalane el Jadidi, assisté d'un « sous-secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports », M. Mounir Doukkali.

compte quatorze cents élèves, dont une centaine pour la musique traditionnelle; cinquante apprennent le piano, cent vingt le violon. Il donne aussi des cours de danse, suivis par cinq cents élèves. (A la question : Quel type de danse enseignez-vous ? on m'a répondu : La danse classique) et des cours d'art dramatique, en langue arabe (soixante élèves), et en langue française (une cinquantaine). Les divers cours ont lieu dans la journée pour les professionnels et après 17 h 30 pour les amateurs. Beaucoup d'élèves sont européens, mais les Marocains, longtemps minoritaires, sont aujourd'hui en majorité.

Pour trouver des débouchés aux diplômés, on compte beaucoup sur les nouveaux conservatoires. Mais celui de Rabat a aussi formé des musiciens pour le Palais et pour les musiques militaires. Des orchestres ont été constitués : un de musique de chambre qui compte douze instrumentistes dont huit Marocains; un orchestre symphonique de quarante cinq exécutants, créé en 1967, formé des professeurs et des meilleurs étudiants du Conservatoire de la capitale; un ensemble de musique orientale et un de musique andalouse.

En ce qui concerne cette dernière, qui se transmettait jusqu'ici par tradition, le Conservatoire a entrepris un gros travail de notation : huit *nouba-s* sur onze ont été transcrites. Et l'on s'efforce de créer de nouveaux airs (alors que jusqu'ici la musique andalouse formait un cycle clos, que les orchestres jouaient indéfiniment).

Le Conservatoire collabore également avec d'autres administrations : la Jeunesse et les Sports pour constituer des chorales; le Tourisme pour enregistrer la musique « folklorique », région par région; l'Education nationale, pour former ses professeurs de chant et de musique, matières dont l'enseignement est en principe obligatoire, mais reste encore facultatif en raison de l'insuffisance de maîtres.

Le cycle des études musicales est de neuf ans, avec un concours d'entrée et un concours de sortie. Le premier n'a lieu qu'au bout de cinq ans, après un premier examen éliminatoire. Il y a eu dix lauréats au concours de sortie de juin 1973, entre les diverses spécialités. Selon le directeur du Conservatoire, le 1^{er} prix de Rabat serait considéré à Paris comme l'équivalent d'un 1^{er} accessit. Des bourses pour l'étranger sont attribuées aux élèves les plus brillants. Les enseignants sont au nombre de quarante huit, dont sept étrangers seulement. Le plan quinquennal prévoit la création d'un « conservatoire supérieur » où les études seraient de six années, avec recrutement sur concours au niveau de l'actuel cours moyen 2^e année, qui deviendrait la première année du cycle supérieur. Le concours serait ouvert aux autres établissements du Maroc.

Les « complexes culturels » dont nous parlions tout à l'heure, et dont la création est envisagée par le Plan, ne se limiteraient bien entendu pas à l'enseignement musical : on y enseignerait aussi l'art dramatique et certains arts traditionnels, comme la bijouterie. Ils comporteraient également une salle de théâtre, une bibliothèque et des salles d'exposition. Quant aux « arts traditionnels », ils ont déjà une école à Tétouan, on en crée une à Marrakech et on en projette une à Fès. La visée, ici, n'est pas seulement

artistique mais économique, et liée à la place considérable que tient le tourisme dans la politique de développement.

*
**

Nous avons vu que plusieurs conservatoires font sa place, à côté de la musique et de la danse, à l'art dramatique. On n'y enseigne pas seulement le jeu de l'acteur, mais l'art de la mise en scène, le maquillage, le mime, etc. Et ces sections rencontrent un très grand succès. Il est vrai que le théâtre est absent de la littérature arabe classique (5). Ce n'est pas le lieu d'en chercher les raisons, fort difficiles à déceler d'ailleurs quand il s'agit d'expliquer une absence et non une présence. Le théâtre arabe moderne, littéraire, très vivant dans certains pays comme l'Egypte, est un greffon du théâtre européen. Mais il y a toujours eu au Maghreb un art dramatique populaire extrêmement vivant, qui s'exprimait sur les souks du bled ou des villes, à côté de celui des conteurs et des chanteurs. Nous vîmes de ces bateleurs, il n'y a guère, sur une place de l'ancienne médina de Casablanca, et la saynète qu'ils jouaient, fort gaillarde d'ailleurs, n'avait rien à envier, pour la *vis comica*, à la *Jalousie du Barbouillé* : pourquoi de ces Tabarin ne sortirait-il pas quelque jour un Molière ? Que les Marocains, en tout cas, soient remarquablement doués pour le jeu théâtral, il suffit pour s'en convaincre de regarder non seulement ces modestes professionnels, mais n'importe quelle troupe d'amateurs, ou tout simplement de croiser dans la rue un personnage en train de rapporter à son interlocuteur une anecdote ou un dialogue : il ne les raconte pas, il les joue.

Il y a cependant peu de « théâtres » (au sens de bâtiment spécialisé) au Maroc : un théâtre municipal à Casablanca et un à Al-Jadida. Ailleurs, les pièces se jouent dans des salles de cinéma. Il n'y a pas très longtemps que la capitale a le sien : le « Théâtre Mohammed V » n'a été achevé qu'en 1961. C'est un vaste monument, élevé avec les fonds des biens Habous (en dépit du prestige de la « culture », il y eut des âmes scrupuleuses pour s'alarmer que ces fondations pieuses servissent à des fins aussi profanes...). Il compte deux mille places, possède un plateau de 26 mètres sur 14, deux salles de répétition et cinquante projecteurs. Il fut d'abord géré par une association culturelle reconnue d'utilité publique et subventionné par l'Etat. Mais en 1973, un dahir a créé le « Théâtre National Marocain ». Il ne possède pas de troupe permanente, mais aide les diverses troupes marocaines, en finançant leurs frais et en organisant leurs tournées dans le pays et même à l'étranger. Une des missions du Théâtre National est de créer des troupes régionales, mais elle n'a pas encore été réalisée. Il existe, en attendant, des troupes privées, indépendantes, qui reçoivent une subvention soit du ministère de la Culture, soit de la Jeunesse et des Sports, soit d'une municipalité.

(5) Il existe un théâtre en Iran, le *tazié*, né du culte des martyrs chiites, comme nos « mystères » médiévaux sont sortis de la liturgie chrétienne et le théâtre grec du culte de Dionysos. Le fait n'est pas très ancien et Gobineau qui a pu en observer le développement au siècle dernier, le décrit fort bien dans son livre *Les religions et les philosophies dans l'Asie centrale* (1^{re} éd., Paris, 1865). Mais la langue des Iraniens n'est pas l'arabe, et leur islam n'est pas sunnite.

Le Service de la Jeunesse a de plus une troupe qui lui est propre, la « Troupe de la Mamora », qui dispose d'un budget et dont les membres sont des professionnels appointés. Le Théâtre National achète aussi des spectacles à l'étranger et loue sa salle à des troupes étrangères : égyptiennes, notamment, ou françaises (les A.T.F. ou « Amis du Théâtre de France », association subventionnée par la Mission culturelle française). Un nouveau dahir prévoit enfin la création d'une école de théâtre au sein même du Théâtre National.

En 1974, le Théâtre National a organisé, du 6 au 20 mars, un festival du « Jeune Théâtre Arabe », auquel ont participé les troupes de douze nations et qui a obtenu un grand succès. Aux représentations s'ajoutait une table ronde sur le thème de « l'authenticité dans la création théâtrale arabe ». Ce théâtre est très engagé et reflète les préoccupations les plus actuelles du monde arabe. C'est ainsi que la troupe syrienne a représenté un affrontement entre un aviateur israélien et une paysanne syrienne, où l'israélien est représenté d'ailleurs de façon fort humaine. L'O.L.P. (Organisation de libération de la Palestine) avait elle-même une troupe, et la pièce quelle présentait avait pour thème la participation de la Palestine à la négociation de Genève. Le théâtre libanais paraît moins engagé politiquement et présente plutôt les problèmes (autres que politiques) de l'homme arabe contemporain. Trois troupes marocaines, dont celle de la Mamora, ont participé au festival. L'une a présenté une pièce sur la corruption, l'autre une fresque historique de Tayeb Seddiqi sur Moulay Idriss 1^{er}. Hors festival a été jouée une pièce de Nabil Lahlou, auteur marocain, sur la situation après la guerre du Ramadan.

Le théâtre amateur est très dynamique au Maroc. Il a son festival chaque année. Celui de 1974 a eu lieu hors du festival arabe. Il est lui aussi parfois très engagé politiquement : exemple, la pièce intitulée « les Grenouilles Noires », présentée par une troupe de Marrakech, la « Comedia ». La mise en scène se caractérise par une forme très simplifiée : peu de décors, pas de vedette, un jeu de groupes. L'influence des grands metteurs en scène étrangers, très forte naguère, a décliné. On essaie de trouver une forme théâtrale spécifiquement marocaine, en faisant appel aux traditions théâtrales, ou plutôt pré-théâtrales, du pays : les conteurs, les *halqa* de Jema'-el-Fna, etc. Après l'indépendance, on a beaucoup joué et imité Molière, il a vraiment dominé le théâtre marocain. Aujourd'hui si l'on voulait déceler une influence étrangère, ce serait plutôt celle de Brecht. Mais on joue des auteurs marocains, et jeunes.

A l'occasion du festival arabe, le Maghreb a découvert avec surprise qu'il était à l'avant-garde, alors que l'Egypte — qui fut si longtemps « le phare » — avait un théâtre « xix^e siècle ». Mais c'est le théâtre amateur, au Maroc, qui est le plus vivant, c'est lui, plutôt que le théâtre des professionnels qui est à l'avant-garde.

En quelle langue joue-t-on ? Il n'existe pas de troupe marocaine qui joue en français. Sous le Protectorat, elles employaient l'arabe littéraire, en réaction contre la « colonisation culturelle » et conformément au principe que c'était « la langue nationale ». Mais c'était s'interdire de toucher

un vaste public. Aujourd'hui on a recours à une sorte d'arabe dialectal amélioré, moderne, à peu près accessible à tous les Maghrébins. C'est une révolution, discrète peut-être, mais une révolution tout de même, quand on songe au mépris dont la plupart des intellectuels accablent le dialecte. Sans doute le caractère oral, plutôt qu'écrit, du théâtre l'a-t-il facilitée.

*
**

La division « enseignement des arts » du ministère de la Culture s'occupe aussi des arts plastiques. Trois écoles au Maroc leur sont consacrées : une à Tétouan, une à Casablanca (municipale) et une à Rabat (privée).

L'Ecole des Beaux-Arts de Tétouan comporte une année préparatoire et deux années où les élèves se répartissent en trois sections : sculpture, peinture et décoration. En 1970-1971, l'effectif était de trente deux élèves (dont quinze en année préparatoire) ; il n'y avait que quatre filles.

L'Ecole Municipale des Beaux-Arts de Casablanca dispose d'une année préparatoire, d'une première année et d'ateliers de décoration, de peinture et d'arts graphiques. Les élèves des ateliers de décoration et de peinture disposent d'un atelier de céramique et d'un laboratoire de photographie. Il y avait en 1970-1971 quarante trois élèves dont onze étrangers. L'admission se fait sur concours, comme à Tétouan. Une section d'architecture a été supprimée en 1965.

L'Ecole des Beaux-Arts de Rabat est privée. Les cours sont payants et diverses subventions l'aident à vivre. Elle comprend une section artistique (dessin, peinture, décoration), et une section d'architecture de deux années qui forme des dessinateurs et aides-architectes. Un accord avec l'Ecole des Beaux-Arts de Marseille permet aux meilleurs diplômés de cette section d'y poursuivre leurs études. Certains collèges techniques du Maroc donnent aussi un enseignement élémentaire d'architecture.

Il faut signaler aussi l'Ecole des Métiers d'art traditionnels de Tétouan, plus artisanale qu'artistique, qui dispose de 13 ateliers (broderie, tapis, poterie, ferronnerie, etc.). Il y avait 630 élèves en 1970-1971, dont 318 filles. L'école est ouverte à tous les enfants en âge d'être scolarisés dans le primaire ; la formation dure cinq années.

Ajoutons enfin que les professeurs de dessin du 1^{er} cycle de l'Education nationale sont formés, depuis 1970, au Centre pédagogique régional de Rabat (Lycée Omar Khayyam). Les études durent trois ans. Il semble que les élèves des sections artistiques, notamment en arts décoratifs, trouvent aisément des débouchés, pour l'instant, chez les décorateurs, dans la publicité, dans le cinéma, à la télévision.

La grande lacune actuellement, dans l'enseignement des Beaux-Arts, concerne l'architecture : on ne forme pas d'architectes au Maroc, ils doivent aller se former à l'étranger, notamment en France. Il existe actuellement de grands projets qui permettraient, en principe, de mettre fin à cette situation. Deux dahirs, rédigés en avril 1973, n'attendent plus que la signature du

Roi... et les moyens financiers de leur réalisation. L'un porte « organisation de l'enseignement artistique », lequel embrasse : les arts plastiques, les arts appliqués et industriels, l'architecture, la musique, la chorégraphie, le théâtre, les arts et traditions populaires. Les établissements seront classés en trois catégories : préparatoire, moyenne et supérieure, auxquelles s'ajouteront des établissements « hors catégorie » : sections d'initiation artistique, écoles des métiers d'arts traditionnels, centre de recherches ethnographiques et folkloriques. Les études sont divisées en un cycle préparatoire de deux ans, sanctionné par un diplôme d'application artistique et un deuxième cycle supérieur de deux ans également, couronné par un diplôme de conception artistique. Ce dernier cycle comprend les options suivantes : dessin, peinture, sculpture, arts appliqués et industriels, architecture, musique universelle, musique classique andalouse, musique arabe orientale, chorégraphie, art théâtral (comédie, mise en scène, technique du spectacle), arts et traditions populaires (muséologie, ethnographie, laboratoire).

L'enseignement supérieur serait assuré par un « Institut Royal des Arts », qui doit être créé à Rabat. Il formera non seulement les artistes des divers arts énumérés ci-dessus, parmi lesquels, bien sûr, les architectes, mais aussi les techniciens du spectacle en général, les professeurs de l'enseignement artistique, les animateurs des complexes culturels », ainsi que du personnel technique pour les secteurs des musées, des monuments historiques et du folklore. Il comprendra quatre établissements : l'école supérieure des arts plastiques et appliqués (l'architecture y est incluse), le conservatoire supérieur de musique et d'art chorégraphique, l'école supérieure d'art théâtral, le centre de recherches ethnographiques et folklorique.

Ces derniers mots semblent annoncer la fin de l'exclusive dont pâissait depuis l'indépendance tout ce qui touchait à l'ethnographie et au folklore. Ces disciplines exhalaient aux narines de presque tous les intellectuels marocains un fort relent de « colonialisme » : elles avaient surtout pour objet de montrer « l'arriération » du peuple colonisé et de justifier par là la colonisation. Que certains ethnographes de l'époque coloniale aient prêté le flanc à de telles critiques, ce n'est que trop vrai. Mais les savants qui ont conféré à l'ethnologie ses lettres de noblesse ont toujours mis au premier plan de leur déontologie et effectivement pratiqué, le respect pour les populations qu'ils étudiaient. Respect qu'ils ont bien souvent poussé jusqu'à l'admiration devant une sagesse, un sens de la nature et du surnaturel, un génie artistique, dont notre civilisation technicienne, de plus en plus artificielle, a bien des leçons à recevoir.

Les raisons de ce changement d'attitude sont multiples. Il y a surtout, nous semble-t-il, l'évolution du nationalisme marocain depuis la fin de la présence coloniale : l'appétit massif de modernisation n'a certes pas disparu mais, le but étant à présent moins lointain, on est plus sensible à ce qu'on risque d'y perdre, un patrimoine ancien et riche, qui fait pour l'essentiel l'originalité et l'authenticité nationales. Est-ce la peine d'avoir reconquis, après tant de sacrifices, l'indépendance pour diluer la personnalité marocaine dans une culture dont les racines lui sont en grande partie étrangères et dont la crise, au surplus, est proclamée par tous les intellectuels européens ?

Sur un plan plus terre-à-terre, il faut tenir compte de la politique touristique dont on sait la place qu'elle occupe dans le développement économique (6). Le grand festival du folklore, qui se tient chaque année, à Marrakech le plus souvent, participe largement de ce dernier souci. Il attire de très nombreux touristes, certes, mais sa qualité artistique est incontestable et l'élite marocaine en est, à juste titre, plutôt fière, alors qu'une telle entreprise, au temps du Protectorat, eût à coup sûr provoqué son opposition indignée.

*
**

La Division des Monuments historiques et des Musées comprend deux services, qui gèrent respectivement les uns et les autres.

Les Musées sont de deux sortes : archéologiques et ethnographiques. La plupart existaient déjà sous le Protectorat. Les musées archéologiques concernent surtout les antiquités préislamiques et sont au nombre de quatre : ceux de Rabat, de Volubilis, de Tétouan et de Tanger. En ce qui concerne les fouilles, un accord avait été signé en 1969 (M. Mohammed el-Fassi étant ministre des affaires culturelles) entre le Maroc et la France pour organiser la recherche archéologique, la France ne prêtant pas seulement ses propres chercheurs, mais s'engageant à former des archéologues et des techniciens marocains. Mais au début de l'année 1974, toutes les fouilles étaient arrêtées.

Les musées ethnographiques sont plus nombreux : ce sont les Oudaïa à Rabat, Dar Jamaï à Meknès, le Batha à Fès (et un musée d'armes au Bordj Nord), Dar Si Saïd à Marrakech (plus une salle d'exposition de tapis à la Menara et une salle de zelliges avec un minbar Saadien au palais El-Bedi'), la Kasbah à Tanger, le musée des arts traditionnels à Tétouan.

Il existe aussi de grands projets pour le plan quinquennal 1973-1977 : un grand musée régional, historique et ethnographique à Casablanca, ayant pour thème « l'homme de Casablanca au cours du temps, au centre de sa cité et de son environnement », à Rabat, un musée d'antiquités (musée de site) à Chellah, avec un théâtre de verdure, et un musée de peinture moderne à Bab Rouah avec une galerie nationale d'exposition ; à Marrakech, un musée historique et archéologique au palais Saadien d'El-Bedi ; à Meknès, un musée au Borj el-Kari ; à El-Jadida, dans la citadelle portugaise ; enfin

(6) Une anecdote significative : la célèbre Place Jema' el-Fna, à Marrakech, était considérée par les nationalistes, sous le Protectorat, comme l'une des « vitrines », où le colonisateur « exposait » les signes tangibles de « l'arriération » du peuple marocain. Après l'indépendance, la place fut « balayée » et transformée en parking. Mais les touristes désertaient Marrakech, et les bateleurs retrouvèrent bientôt leurs emplacements (avec une réserve toutefois : les charmeurs de serpents, pendant quelque temps au moins, furent relégués sur les terrasses des cafés environnant la place, où ils n'exhibaient leurs bêtes qu'au touriste et pour le temps d'une photo). Les exhibitions de certaines sectes comme les Aïssaoua, ont même été de nouveau autorisées (n'ont-elles pas paru même à la télévision ?). Cela n'alla pas sans de vives protestations, notamment dans la presse de l'Istiqlal. Mais il est juste de dire que nous touchons ici à la religion et à la lutte du réformisme musulman contre le maraboutisme et contre les pratiques superstitieuses des confréries. Les adversaires du régime y ajoutent cependant (ils le disent, s'ils ne l'écrivent pas) que cette tolérance n'irait pas sans une arrière-pensée politique, celle de rallier le plus grand nombre de forces conservatrices.

à Safi, dans la Kechla, un musée comprenant cinq sections : histoire, ethnographie, poterie, industrie sucrière, pêche maritime.

Pour former son personnel, le service l'envoie en stage à l'étranger (France, Allemagne, Italie surtout). Un jeune Marocain participe à un stage organisé par l'Unesco en Irak pour la restauration des monuments arabes. L'accord franco-marocain de 1969 prévoyait de tels stages, mais aucun fonctionnaire marocain n'y est encore allé au titre de cet accord.

Des fouilles d'archéologie musulmane avaient été entreprises à Ksar-es-Seghir et à Sijilmassa; les unes et les autres sont arrêtées. Il semble qu'il y ait eu conflit au sujet des fouilles entre le service des Musées et celui des Monuments historiques et qu'elles soient en train de passer du premier au second.

L'Inspection des Monuments historiques est une vieille création de Lyautey et elle a été fortement marquée, à la fin du Protectorat et au début de l'Indépendance, par la personnalité du savant incontestable et de renommée internationale qu'était Henri Terrasse (7). La structure du service n'a pas subi de changements notables : on a créé une inspection dans le Nord (Tanger-Tétouan) et on songe à en créer dans le Sud pour la conservation des architectures berbères. Les inspecteurs sont chargés du classement des sites, de l'inventaire des monuments, de leur inscription et de l'exécution du programme de restauration. La législation tend à s'actualiser, des textes sont à l'étude pour réglementer la procédure d'inscription, en attendant d'instituer le classement.

Le programme de restauration concerne actuellement surtout : à Rabat, les remparts andalous, puis les remparts almohades, et les ruines mérinides de Chellah; à Fès les médersas mérinides ou alaouites; à Marrakech, les ruines de la première Koutoubia; à Safi, le château de mer; à Mogador, la Skala, qui a été refaite; à El-Jadida, la place portugaise; à Meknès, le Heri, la médersa alaouite, le palais El-Mansour de Moulay Ismaïl; dans le Dadès, les Kasbas berbères qu'on inventorie et qu'on cherche à conserver et animer; à Tanger, un palais de Moulay Ismaïl et des borjs d'époque portugaise; à Arcila, les remparts portugais; à Larache, le site de Lixus, où il faudrait un conservateur en permanence.

Un petit groupe d'archéologues sont en train de se former en France. Les architectes marocains sont en général peu tentés par l'archéologie, mais quelques-uns commencent à s'y intéresser. Les problèmes de la formation devraient être résolus, là aussi, par le grand projet concernant l'enseignement des arts.

*
**

La division des Bibliothèques et des Archives gère la Bibliothèque nationale de Rabat (fondée par Lyautey) et de nombreuses bibliothèques dont les principales se trouvent à Marrakech, Meknès, Fès et Tétouan. Sur

(7) Bien des intellectuels marocains contestent son *Histoire du Maroc*, surtout dans ses derniers chapitres; aucun ne conteste l'archéologue et l'historien de l'art musulman.

la soixantaine de bibliothèques que compte le Maroc, il n'y en a qu'une partie qui relève du ministère de la Culture, beaucoup sont municipales, ainsi l'une des plus importantes, celle de Casablanca.

Les archives sont concentrées essentiellement à Rabat et à Tétouan (on n'a pas déplacé les archives de l'ex-protectorat espagnol). Mais il y en a également à Fès (à la Qarawiyyine) et à Marrakech, ainsi qu'à Tamgrout, où se trouve la maison-mère de la vieille et importante confrérie des Naciriyyin : les archives de la confrérie appartiennent aujourd'hui à l'Etat et une partie d'ailleurs en a été transférée à Rabat; il y a là un ensemble de documents extrêmement importants pour l'histoire religieuse et politique non seulement de l'extrême-sud mais du pays tout entier.

Pour encourager les particuliers ou les institutions traditionnelles comme les zaouïas, qui recèlent souvent des trésors, à faire connaître les manuscrits d'intérêt historique qu'ils peuvent détenir, un concours est organisé chaque année à Rabat depuis 1969. Les manuscrits sont exposés (deux mille en 1973, cinq mille en 1974), les plus remarquables reçoivent un prix, les plus intéressants sont microfilmés (8).

Un « Centre National de Documentation » (qui ne dépend pas du ministère de la Culture) rassemble également, à Rabat, tout ce qui touche à l'histoire du pays, surtout du point de vue administratif. Il s'agit en somme de trier, parmi les « vieux papiers » dont les administrations se débarrassent périodiquement, tout ce qui mérite d'être conservé.

Nous ne pouvons pas parler de toutes les bibliothèques du Maroc. La « Nationale » de Rabat est trop connue, nous la laisserons de côté, malgré son importance, pour nous attacher plutôt à la Bibliothèque municipale de Casablanca. Fondée en 1917 à l'initiative d'un particulier, elle fut d'abord privée et ne devint municipale qu'à la mort du fondateur. Elle dispose d'environ 120 000 volumes en langue française et de quelques livres en anglais. Une section arabe, qui compte 25 000 ouvrages, a été créée en 1970. Les lecteurs abonnés au prêt sont au nombre de 20 000 environ; on compte aussi chaque jour cinquante à cent lecteurs occasionnels. A la maison-mère, il faut ajouter huit antennes, dont une à la Société musulmane de bienfaisance, une au Cercle des fonctionnaires de Mohammedia (ex-Fedala) et les autres dans les salles du Service de la Jeunesse en différents quartiers de Casablanca. Ces six antennes possèdent 12 000 volumes, celle de Mohammedia 3 000, celle de la S.M.B. (orphelinat) 2 000.

Les abonnés sont à 80 % marocains, 20 % français. La section arabe compte beaucoup de jeunes filles marocaines parmi ses lecteurs. Les livres en français semblent nettement plus lus que les livres en arabe, surtout dans les antennes; ils sont aussi plus nombreux. Les genres de livres les plus demandés sont ceux de droit, en raison de l'existence à Casablanca d'une importante annexe de la Faculté de Droit de Rabat, et, en littérature, les

(8) De vieilles familles bourgeoises détiennent également des documents de valeur. L'un de ceux-ci, qui obtint le 1^{er} prix au concours de 1969, est un « diplôme de médecin marocain », établi à Fès en 1832 pour Hajj Mohammed el-Kahhak, et présenté par son descendant, M. Abdelkader el-Kahhak, inspecteur de l'enseignement. Cf. *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée*, Aix-en-Provence, n° 7, 1^{er} semestre 1970, pp. 195-210.

romans et les ouvrages d'histoire. Il faut enfin noter l'existence d'une importante section de revues, comptant une cinquantaine de titres (dont la collection complète de la *Revue des Deux Mondes* depuis l'origine) et surtout d'une section « Maroc », qui possède à peu près tout ce qui a été écrit, au moins en français, sur le pays. Pour diffuser la lecture, dans un sens surtout religieux, semble-t-il, le ministère fait actuellement construire de petites bibliothèques attenantes aux mosquées.

Les missions culturelles étrangères au Maroc ont aussi des bibliothèques. Pour des raisons évidentes, les seules à toucher un public important sont celles de la Mission française et, dans le Nord, de la Mission espagnole. La M.U.C.F. a ouvert, dès sa fondation, des bibliothèques à Rabat et à Casablanca (ce sont les deux plus importantes) et dans les principales villes du Maroc. Elles connaissent un succès considérable auprès des Marocains, surtout des étudiants et des lycéens (les lycées marocains sont pauvres en crédits et mal outillés).

*
**

La division de « l'Action culturelle » comporte, nous l'avons vu, trois services. Celui de « l'Animation culturelle » organise à travers le pays des conférences, des rencontres, des expositions, des projections de films. Tout est préparé à Rabat et diffusé ou lancé dans les différentes villes. Les campagnes restent encore en dehors de cette action. En mars 1974, une « semaine culturelle » s'est déroulée à Agadir, à Taroudant et à Ifni.

Là aussi, il faut signaler le rôle des missions culturelles étrangères, qui peuvent surmonter, par l'image et le cinéma, le handicap que constitue la langue pour la plupart d'entre elles. En dehors de la France et de l'Espagne, les plus actives sont celles des Etats-Unis, de l'U.R.S.S., de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne fédérale. Expositions et films ont surtout pour but de faire connaître la culture et les réalisations du pays en cause. On y donne aussi des cours d'anglais, de russe ou d'allemand. On notera cependant que la M.U.C.F. a souvent organisé des expositions d'art moderne où les jeunes peintres marocains avaient leur place (9).

Le Service des Relations culturelles s'occupe des rapports avec l'étranger, des accords culturels, des manifestations culturelles organisées par le Maroc à l'étranger et des manifestations étrangères au Maroc. En 1973, deux semaines culturelles marocaines ont eu lieu, l'une à Alger, l'autre à Tunis. En 1974, une est prévue au Sénégal, une au Koweït, une au Liban. Le Maroc a accueilli en décembre 1973 une semaine algérienne et doit accueillir en mai 1974 une semaine tunisienne. Une semaine culturelle marocaine comporte des expositions d'art moderne, d'art folklorique, d'artisanat, de manuscrits, des conférences et des films.

Le Service des Publications manque de crédits, ses responsables s'en plaignent amèrement. Il diffuse plusieurs revues en langue arabe : *Al-Funûn*

(9) Sur la jeune peinture marocaine, cf. André Adam, « Chronique sociale et culturelle. Maroc », in *Annuaire de l'Afrique du Nord* 1963, pp. 575-8, et Lucien Golvin, « Les tendances actuelles de la peinture au Maroc », *ibid.* 1968, pp. 875-885.

(Les Arts), *Al-Bâhith* (Le Chercheur), *Ath-Thaqâfa al-maghribiyya* (La Culture Marocaine). Il publie aussi une collection littéraire : l'un des derniers volumes parus donne le texte d'un manuscrit, récemment découvert au Palais, sur le règne du souverain Saadien El-Mançour ed-Dahbi. La troisième série du *Catalogue des Manuscrits arabes du Maroc* doit bientôt sortir : le premier volume, de 400 pages, est dû à M. Mechrafi, secrétaire général du ministère de la Culture. Un « Prix du Maroc » est décerné chaque année par le ministère de la Culture. Il comporte diverses sections scientifiques et littéraires. Ont été notamment couronnés en 1973 : un ouvrage de M. Abdelhadi Tazi, en arabe, sur l'histoire de la Qarawiyyine, un recueil de poésie en français de M. Kamel Zebdi, *Echelle pour le futur*, un livre de M. Abdellaoui, en arabe, sur le droit musulman.

Le ministère de la Culture agit aussi en aidant des chercheurs, mais le rôle essentiel est joué (ou devrait l'être) par le « Centre Universitaire de la Recherche scientifique », qui relève de l'Education nationale. Il accorde également des subventions à des associations culturelles : il y en a plus de quatre cents au Maroc, y compris les clubs de cinéma, de théâtre ou de musique.

*
**

Les responsables de l'action culturelle ne se satisfont pas de l'organisation actuelle ni des moyens dont ils disposent. Nous avons déjà indiqué leurs projets quant à l'enseignement artistique. Ce ne sont pas les seuls. Des projets de décrets ont même été rédigés, concernant notamment la création d'une « Caisse nationale de l'action culturelle » : cet organisme permettrait de recueillir et de gérer des fonds destinés à « réaliser des actions et des projets à caractère culturel » ; il serait alimenté non seulement par des subventions publiques ou privées, des dons ou des legs, mais aussi en percevant des droits d'entrée ou de visite, en vendant des reproductions de toute sorte, en organisant des spectacles et des voyages à caractère culturel, voire « en exploitant des salles de spectacles, de congrès, d'expositions, des débits de boissons, des restaurants et des hôtels ainsi que des équipements de loisirs et de sports ».

Autre projet, non dépourvu d'un certain goût du prestige : la création d'une « Académie Royale Marocaine », qui comprendrait quarante membres et serait « chargée de l'étude de la civilisation des pays de l'Occident Musulman sous tous ses aspects spirituels, littéraires, historiques, géographiques, scientifiques et artistiques ». Les membres ne seraient pas élus mais nommés à vie par décret et « choisis parmi les savants : connus pour leur érudition et leurs recherches dans le domaine de la langue arabe et de ses dialectes ; versés dans la connaissance de l'histoire, des lettres, des sciences, des arts et des monuments de l'Occident musulman ; possédant des connaissances spéciales dans l'une des branches de civilisation dont s'occupe l'Académie ». Celle-ci pourrait avoir des correspondants étrangers et compter « des personnalités des pays de l'Occident musulman » comme membres honoraires.

Enfin, des « Maisons de la Culture », appelées aussi « complexes culturels », ont été envisagées par le « Service des études et projets » du ministère de la Culture. Ces « complexes culturels » regrouperaient des salles de spectacle, de conférence, de cinéma, d'exposition, des bibliothèques et discothèques, des écoles d'enseignement artistique, etc., tout cela plus ou moins développé selon les trois catégories prévues. Il y aurait dans l'ensemble du pays, six complexes de 1^{re} catégorie, douze de 2^e et quarante-et-un de 3^e. Les dépenses d'investissements s'élèveraient pour un complexe de 1^{re} catégorie à 7 590 000 dirhams (10), pour un de la 2^e à 5 000 000 Dh, pour un de la 3^e à 688 000 Dh. Les dépenses de fonctionnement sont évaluées, pour l'année 1978, respectivement à 609 000, 520 000 et 234 000 Dh pour une unité de chaque catégorie. Est-il abusif de penser que c'est le ministre des finances qui aura le dernier mot ?

*
**

Parmi les organismes publics autres que le ministère de la Culture qui jouent un rôle important en ce domaine, vient au premier rang le Service de la Jeunesse et des Sports. Nous laisserons de côté les sports, sans méconnaître d'ailleurs le rôle qu'ils jouent dans une culture authentique et complète, pour autant, du moins, qu'ils font l'objet d'une pratique et non pas seulement d'un spectacle.

Les « Maisons de Jeunes » sont au nombre de 80 actuellement et doivent atteindre 120 à la fin du plan quinquennal. Chacune compte 200 à 300 membres permanents, mais touche beaucoup plus de jeunes selon les circonstances. Tout membre s'inscrit pour une activité déterminée. Il y a des bibliothèques, des clubs de lecture, des ciné-clubs, des laboratoires de photo, des ateliers de peinture, de modèles réduits, etc. Le local est ouvert à des associations diverses, comme les scouts, les groupes de théâtre et de musique. Il existe 350 associations théâtrales dont 180 sont considérées comme sérieuses et subventionnées. Elles participent chaque année à un festival, qui décerne un prix au meilleur auteur, au meilleur metteur en scène, au meilleur comédien. Une troupe officielle, « La Mamora », qui se consacre à la recherche théâtrale, a été créée en 1957. Il existe aussi des concours de poésie, de chant, de musique. Bien des peintres marocains sont des anciens des Maisons de Jeunes et y ont appris les rudiments de leur art. Pour toucher les campagnes, on lance, à raison d'une par province, des unités mobiles, avec bibliobus, cinéma, exposition, montages audiovisuels.

Le problème des cadres n'est évidemment pas le plus aisé à résoudre. Les « animateurs » sont préparés dans un « Institut royal de formation des cadres de la Jeunesse et des Sports », qui comporte quatre sections : sports, promotion féminine, jeunesse, éducation surveillée. Dans chaque Maison, les jeunes élisent un « Conseil de maison », qui élabore le programme des activités.

Pleine d'intérêt nous semble l'idée des sessions « Connaissance du

(10) Le dirham (DH) vaut légèrement plus que le franc français.

Maroc » (une dizaine ont eu lieu jusqu'ici), qui consiste à réunir des jeunes venant de différentes régions pour leur en faire découvrir une, qu'on leur montre sous ses différents aspects, géographique, humain, économique, etc. Il y a également des échanges avec d'autres pays du Maghreb, voire d'Orient ou d'Europe. C'est quelquefois le fait de groupes spécialisés : étudiants en médecine, jeunes agriculteurs, par exemple.

L'évolution de la femme pose un problème très actuel, auquel le Service de la Jeunesse a tenté de répondre par la création de foyers féminins. Il en existe 162, plus 150 foyers ruraux qui dépendaient jusqu'ici du ministère de l'Intérieur et qui vont passer à la Jeunesse. Un foyer en milieu urbain touche à peu près 300 femmes ou jeunes filles. L'activité culturelle, encore timide en milieu féminin, concerne surtout la lecture et le cinéma.

*
**

La radio et la télévision, cette dernière surtout sont des instruments privilégiés de diffusion culturelle. Mais la télévision ne touche qu'un public réduit, d'abord parce que le réseau ne couvre pas, tant s'en faut, tout le territoire, ensuite parce que le prix d'un récepteur n'en permet l'achat qu'à un petit nombre de privilégiés. Cependant, on s'oriente de plus en plus vers l'installation de récepteurs collectifs : ainsi, chaque Maison de Jeunes a son téléviseur. Les futures « Maisons de la Culture » en auront certainement (11).

On ne s'étonnera pas que la religion tienne une assez grande place tant à la radio qu'à la télévision : le Coran ouvre et ferme chaque émission; le vendredi est diffusée la prière communautaire, avec la *khotba* (prône) qui en fait partie intégrante; pendant le Ramadan, il y a des conférences religieuses, qui ne sont pas absentes, d'ailleurs, le reste du temps.

Il existe une télévision scolaire, dirigée par l'Education nationale, qui s'attache surtout au programme du baccalauréat, et des émissions éducatives (le vendredi de 15 h 30 à 18 h 30) qui exposent les éléments de base de certaines techniques : agriculture, santé, mécanique, électronique, etc. ou initient à certains sports.

Les problèmes féminins font l'objet d'une émission spéciale à la radio et il y a un « courrier des auditrices » (en arabe et en français). Le planning familial, conformément à la politique adoptée par le gouvernement, est également le sujet de causeries.

L'arabe et le français sont la langue des émissions. En principe l'émission en français (à la télévision) ne dure qu'une heure par jour (de 19 à 20 h), mais il y a de longs métrages, films, feuilletons ou dramatiques, qui sont fournis par les télévisions française, belge, etc, et qui accroissent considérablement la place de notre langue. On peut citer parmi les émissions régulières qui passent au Maroc : « Lectures pour tous », de l'O.R.T.F., « Au théâtre ce soir », émission de Pierre Sabagh, « Les dossiers de l'écran », film, suivi d'une discussion.

(11) La télévision marocaine émet le dimanche de 12 à 24 h, et les autres jours, de 12 h 30 à 14 h 30 et de 18 h à 24 h.

Les émissions culturelles en arabe sont soit produites sur place, soit en provenance de pays arabes, le Liban et l'Égypte surtout. Un grand succès accueille une émission sur la littérature arabe, produite au Liban et qui passe une fois par semaine. « Maghrébovision » est un réseau d'émission commun au Maroc, à l'Algérie et à la Tunisie, qui donne une fois par mois une soirée artistique.

La musique tient, on s'en doute, une grande place. Il paraît que la musique orientale a moins de succès que la musique marocaine. Les jeunes talents peuvent se produire à « Télé-club », une émission spéciale du dimanche. Des groupes de jeunes s'attachent depuis quelques temps à une musique marocaine d'un style nouveau, composée à partir de rythmes populaires; c'est le cas, par exemple, de *Nâs el-ghiwân* (« les gens de la chanson »).

Parmi les projets, signalons la création prochaine à Casablanca, avec l'aide de l'O.N.U. et de l'Unesco, d'un « Centre Hassan II de la télévision éducative », destiné à former des spécialistes de la télévision éducative pour toute l'Afrique.

Quant au cinéma, il relève du « Centre cinématographique marocain », fondé en 1944. Sur le plan culturel, son rôle s'exerce d'abord de façon négative, par la censure des films importés, qui porte à la fois sur la politique et sur la morale, encore que l'immoralité de trop de films étrangers soit souvent déplorée par certains journaux d'opposition. Il s'exerce aussi de façon positive, par la production de courts métrages documentaires, économiques, historiques ou culturels (12), destinés soit aux touristes étrangers (on leur présente les beautés du Maroc) soit aux nationaux, qu'il s'agit de persuader, généralement de l'efficacité de certaines techniques modernes (agriculture, hygiène, etc.). Cinq longs métrages ont été tournés dans les cinq dernières années : plusieurs ont pour thème les difficultés de l'adaptation à la vie moderne.

Des caravanes cinématographiques parcourent les campagnes pendant la belle saison. Elles projettent des films en plein air, surtout des actualités et de courts métrages.

*
**

On ne saurait traiter de la politique culturelle au Maroc sans parler de l'arabisation : culture, oui, mais en quelle langue ? Sur le plan des principes, tout est clair : l'élite dirigeante, à quelque parti qu'elle appartienne, a toujours proclamé que le Maroc était un pays arabe et que la langue nationale était la langue arabe. C'est même écrit en toutes lettres dans la Constitution (13). Un des trois grands principes de la politique scolaire, avec

(12) On en trouvera la liste dans *Filmographie nationale 1956-1971*, publication du ministère de l'Information.

(13) Préambule de la constitution du 7 décembre 1962 : « Le royaume du Maroc, Etat musulman souverain, dont la langue officielle est l'Arabe... » Cf. A.A.N. 1962, p. 768.

la généralisation et la marocanisation de l'enseignement, est son arabisation. Malgré les fluctuations de la politique, ce principe n'a jamais été abandonné. Quand, en 1966, le Dr Mohammed Benhima, ministre de l'Education nationale, exposa une nouvelle « doctrine de l'enseignement » (qui devait d'ailleurs provoquer de vives réactions et amener le Roi à lui confier un autre ministère), il ne parla pas de renoncer à l'arabisation mais de marquer seulement une « pause » dans sa progression (14). Celle-ci a repris et se poursuit puisque, en ce moment-même, pour ne prendre qu'un exemple, l'enseignement de l'histoire et de la géographie dans le secondaire est en voie d'arabisation.

Les difficultés auxquelles celle-ci se heurte sont de deux sortes : les unes tiennent à la langue, les autres aux hommes. Pour surmonter les premières, un organe a été créé : « l'Institut d'études et de recherches pour l'arabisation », qui est rattaché à l'Université de Rabat (15). Il n'est pas question de contester la capacité de la langue arabe, vieille et illustre langue de culture, à exprimer la somme des connaissances du monde moderne. Mais pour « actualiser » cette « virtualité », il faut un travail d'adaptation considérable, et sur les plans les plus divers, depuis la lexicographie jusqu'à l'imprimerie (16). Cela demandera nécessairement du temps et le bilinguisme apparaît, pendant ce délai du moins, comme un recours inévitable, étant donné surtout les impératifs techniques du développement économique. Un exemple significatif : à la Faculté de Droit, on a arabisé (en partie seulement, d'ailleurs) l'enseignement des disciplines juridiques, mais non pas celui des sciences économiques. A la Faculté des Sciences et dans les écoles d'ingénieurs, le français demeure la langue véhiculaire de l'enseignement. Il en est ainsi, par voie de conséquence, dans le secondaire, où la majorité des professeurs de sciences sont français, et cela implique qu'on apprenne le français aux enfants dès l'école primaire, si l'on veut qu'à l'entrée au lycée, ils puissent suivre les cours qui leur seront faits.

L'arabisation de l'administration traîne, elle aussi, parce que les fonctionnaires ainsi formés, surtout s'il s'agit de services techniques, s'expriment spontanément dans la langue qui est le véhicule de leurs études et de leur activité. Seuls sont véritablement arabisés la Justice et les administrations traditionnelles telles que les *Habous*.

On sait que le thème de l'arabisation est un de ceux qui opposent le plus fréquemment et le plus vivement depuis quelques années le parti de l'Istiqlal au gouvernement. La « pause » du Dr Benhima, par exemple, s'est heurtée à une attaque violente, et couronnée de succès, du parti de M. 'Allal el-Fassi. Celui-ci, quelque temps avant sa mort, avait accordé à « France-Culture » une interview qui a été diffusée en février 1974. Il n'est pas sans

(14) Cf. A.A.N. 1966, p. 323.

(15) Il est actuellement dirigé par M. Ahmed Lakhdar-Ghazal, agrégé d'arabe. Celui-ci a fort bien exposé la *Méthodologie de l'arabisation* dans une brochure de février 1974, qui n'a malheureusement reçu qu'une faible diffusion (dactylographiée et photocopiée).

(16) M. Lakhdar est lui-même l'auteur d'un système de composition en caractères arabes réduit à 90 signes, comme pour les caractères latins, qui permet d'imprimer (ou de dactylographier) un texte non-voyellé, semi-voyellé ou entièrement voyellé, au choix, et cela aussi vite qu'en Europe.

intérêt de rappeler ce qu'il déclarait au sujet du problème de la langue. Il ne s'agit pas, disait-il, de choisir « entre le bilinguisme ou la pratique de la langue arabe seule... Il s'agit de choisir la langue d'enseignement. Nous préférons que la langue d'enseignement soit la langue arabe, qui est la langue du pays, mais cela ne signifie pas la disparition de la langue française ». Ce que M. El-Fassi ne voulait pas, c'est que, dans le bilinguisme, « la langue française soit la langue principale et fondamentale pour l'enseignement ». Pour expliquer le prix qu'il attache au maintien de la langue française, il ajoutait même : « Je vous assure que nous serions très heureux si le gouvernement français voulait installer une université franco-arabe dans ce pays, car nous aurons besoin de plusieurs universités dans l'avenir ».

Pour le président de l'Istiqlal, très attaché à ce qu'il appelle « l'humanisme arabo-musulman », la langue arabe n'importe pas seulement pour elle-même, mais comme véhicule de cet humanisme. Il redoute que la langue française ne véhicule un autre humanisme, à racines chrétiennes, capable de « dénaturer » l'âme de la jeunesse marocaine (17).

M. 'Ali Yata, secrétaire général de l'ex-parti communiste marocain (18), est bien éloigné, sur le plan politique comme sur le plan philosophique, des idées de M. 'Allal el-Fassi. Et pourtant, interviewé lui aussi par « France-Culture » (diffusion en février 1974), il n'a pas tenu, sur le même sujet, des propos sensiblement différents. Comme on lui demandait si, au cas où il aurait des responsabilités politiques, il pencherait « du côté d'un bilinguisme officiel », il a répondu : « Je ne vous le cache pas, nous n'agissons pas pour le bilinguisme, nous agissons essentiellement pour développer la culture nationale, pour développer l'enseignement de l'arabe, mais parallèlement à cela, nous accorderons une place privilégiée au français, étant donné les grands avantages que notre pays a et aura de plus en plus à utiliser cette langue pour la formation technique de ses cadres et pour ses relations avec une grande partie du monde... ».

Compte tenu du phénomène de la diglossie, on peut poser la question : quel arabe ? l'arabe classique ou l'arabe dialectal ? Le journaliste de « France-Culture » n'a pas posé la question à M. 'Allal el-Fassi : c'était sans doute inutile. Mais il l'a posée à M. 'Ali Yata et celui-ci fait sa place au dialectal, conçu comme une sorte d'introduction au classique : « Pour toucher les jeunes et pour toucher la grande masse populaire, il ne peut être question d'user du classique... Mais... le dialectal, utilisé pour la préparation, pour les premiers pas, doit aboutir à l'enseignement du classique, qui ne doit pas être vu sous un angle figé, mais qui lui-même se modernise ».

Mais si l'on consultait « la grande masse populaire », à laquelle fait allusion M. Yata, il ne fait pas de doute qu'elle répudierait l'arabe dialectal et que pour elle l'accès à la culture se confond avec l'apprentissage de l'arabe littéral.

(17) Cette idée n'est pas exprimée dans l'interview citée, mais l'a été maintes fois dans la presse de l'Istiqlal par le président lui-même et par ses amis politiques.

(18) Actuellement secrétaire général du « Parti de la Libération et du Socialisme ».

Le Maroc pratique encore une autre langue, c'est le berbère. M. 'Ali Yata, à qui la question a été posée, l'a plutôt éludée : « La culture marocaine nationale est essentiellement et fondamentalement arabe et ses aspects berbères existent mais ils se rattachent à cette vaste culture qu'est la culture nationale marocaine. Pour moi, il n'y a pas deux cultures au Maroc, il n'y a qu'une seule culture ». En revanche, M. 'Allal el-Fassi, à qui l'on n'a pas posé la question, a évoqué de lui-même la possibilité pour « certaines populations d'étudier la langue berbère, par exemple, qui pourrait avoir sa chaire particulière à la Faculté des Lettres » (19). Si l'on tient compte à la fois du mépris que la plupart des lettrés arabes éprouvent pour cette langue (20) et des souvenirs passionnels que le fameux « dahir berbère » de 1930 a laissés dans la mémoire des patriotes marocains de la génération du président 'Allal, cette déclaration marque sans aucun doute une date.

Beaucoup d'étudiants et de jeunes intellectuels marocains portent depuis quelques années un vif intérêt aux dialectes, arabes ou berbères, non pas en tant que tels, mais comme véhicules de la « culture populaire ». L'arrière-plan politique de cette position n'est pas difficile à percer. Et pourtant M. 'Ali Yata... objectera-t-on. Mais le parti communiste français n'est pas le seul à se faire parfois déborder sur sa gauche.

Revenons de l'opposition au gouvernement puisque, aussi bien, la politique culturelle actuellement suivie est la sienne. Quelle place donne-t-il aux dialectes ? La seule que nous connaissons, c'est une émission en berbère à la radio, mais elle n'a pas grand chose de « culturel ». Il s'agit surtout d'informer ceux qui ne comprennent pas l'arabe, de leur faire connaître en particulier les intentions et les réalisations du gouvernement. Encore M. Ahardane se plaignait-il naguère de la médiocre qualité du berbère parlé dans ces émissions (21).

*
**

Nous ne prétendons pas avoir fait le tour de la politique culturelle du Maroc. Il y faudrait plus de place et des enquêtes plus étendues et plus approfondies. Quelques traits, qui ne sont pas tous secondaires, ressortent toutefois, croyons-nous, de cette esquisse rapide. Si, comme nous l'avons dit dès le début, nous nous refusons à juger, nous ne nous interdisons pas de comprendre, ou du moins de l'essayer.

Sur un plan formel ou, si l'on préfère, institutionnel, nous sommes frappés de la persistance des instruments légués par le Protectorat : les musées, le service des monuments historiques, celui des arts marocains, les

(19) Il y avait une chaire de berbère à l'Institut des Hautes Etudes Marocaines. Le dernier titulaire, parti peu après l'indépendance, n'a jamais été remplacé. Il en est de même à Alger. A Vienne, où nous nous trouvions pour un congrès en 1952, il y avait trois chaires où la langue berbère était enseignée à titre principal ou accessoire.

(20) Ce mépris apparaît dans l'étymologie couramment attribuée au mot « berbère », par les lettrés marocains : il viendrait de la racine *b r b r*, qui signifie « bégayer, bafouiller »...

(21) M. Ahardan, qui fut l'un des fondateurs de « l'Armée de libération du Maroc », en 1954, ne cache pas sa qualité de Berbère et réclame pour sa langue et pour sa culture une place digne d'elles.

conservatoires, les foyers de jeunes, etc., tout cela a été certes développé et davantage tourné vers des finalités proprement marocaines. Mais les outils sont restés les mêmes et l'on ne remarque pas de grandes innovations, encore moins un renouvellement fondamental dans la conception et l'organisation des voies de diffusion de la « culture ». Cela montre à quel point l'élite qui dirige le Maroc depuis l'indépendance a été marquée non seulement par la culture française, mais par les modèles institutionnels de l'administration française. Il est vrai que, grâce à Lyautey, ces modèles avaient été mieux adaptés aux réalités locales que cela n'avait été fait, par exemple, en Algérie. Mais l'indépendance n'a pas mis fin à l'osmose : la création d'un « ministère des affaires culturelles » et de « maisons de la culture » en est un sûr indice.

Le second point que nous relèverons, c'est l'intérêt croissant porté par cette élite, non seulement à tout ce qu'il y a de musulman et d'arabe dans la culture marocaine (cela ne date pas d'hier), mais à ce qu'il y a de spécifiquement marocain dans cette culture. Sous le Protectorat, un nationalisme exacerbé refusait avec une sorte de violence tout ce qui pouvait être taxé d'archaïsme et qui servait de justification, implicite ou explicite, à la colonisation. Aujourd'hui, les anciennes blessures sont cicatrisées et le dard n'est plus là pour les raviver. Le même patriotisme découvre ou plutôt redécouvre avec admiration et tendresse de vieux trésors d'art et de sagesse qui sont, au sens propre du terme, incomparables et qui représentent l'apport particulier du Maroc au patrimoine commun de l'humanité. Le mot de M. 'Allal el-Fassi sur la chaire de berbère à la faculté des Lettres mesure à lui seul tout le chemin parcouru. Et si d'autres pensent plutôt culture « populaire » que culture « nationale », est-ce que cela ne revient pas finalement au même ?

Le troisième point n'a certes rien d'original. Mais qu'un fait soit massif et crève les yeux, ce n'est pas une raison pour refuser de le voir. La culture marocaine est une culture déchirée et elle ne peut pas ne pas l'être. Le monde moderne, dans lequel les Marocains ne peuvent pas et ne veulent pas refuser d'entrer, leur a été apporté par le véhicule d'une langue étrangère et avec tout l'environnement d'une culture étrangère. Mais ils ne peuvent pas davantage renoncer à leur propre culture sans accepter une aliénation et une véritable abdication de leur personnalité. La solution est sans doute dans une synthèse, harmonieuse autant que possible, entre les deux cultures. Mais la chose est plus facile à dire qu'à faire. Elle ne peut s'opérer qu'au prix de tensions, de contradictions et de déchirements. Déchirements d'autant plus graves que le monde moderne évolue lui-même à une vitesse accélérée. Comme certains paysans marocains en sont encore à l'araire néolithique tandis que leurs frères travaillent à Casablanca dans une usine automatisée, des artisans au fond d'une médina cisèlent encore des bijoux qui n'ont pas changé depuis les Mérinides, tandis que de jeunes peintres de Rabat en sont déjà à « l'hyper-réalisme ».

Nous ne pouvions, dans cet article, sortir d'un cadre pour ainsi dire officiel : une « politique culturelle » se définit à l'aide des buts déclarés et des instruments mis en place par les responsables. Mais ces responsables appartiennent à une génération dont les valeurs culturelles traditionnelles ont été

remises en cause par le contact approfondi avec la culture française. Depuis ce temps, les nouvelles générations, en France même, ont remis et remettent chaque jour en cause les valeurs de leur propre culture. Comment les jeunes générations marocaines ne remettraient-elles pas en cause la remise en cause de leurs aînés ? (22).

André ADAM.

(22) Nous devons exprimer notre vive gratitude aux fonctionnaires marocains qui ont bien voulu nous documenter et répondre à nos questions avec une inlassable complaisance, et notamment à MM. Mechrafi, secrétaire général du ministère des Habous, des Affaires islamiques et de la Culture, Harakat, chef de la direction des Affaires culturelles, Bekkari, chef du service des Musées et des Antiquités, Drissi, inspecteur des Monuments historiques, Jama'i, directeur du Théâtre national Mohammed V, Hajj Bouzid, directeur de la Bibliothèque municipale de Casablanca, Agoumi, directeur du Conservatoire de Rabat, Ziani, directeur du Centre cinématographique Marocain, Chorfi, secrétaire général de la Jeunesse et des Sports, Lakhdar, directeur de l'Institut d'études et de recherches pour l'arabisation.